



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 68664

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes exprimées par les caisses d'allocations familiales, et notamment la CAF de Haute-Loire, au sujet des difficultés que rencontre la caisse nationale concernant les moyens financiers alloués à la branche famille dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les caisses départementales craignent une réduction du rythme d'évolution du Fonds national d'action sociale servant à financer les équipements et les services de proximité essentiels pour les familles, comme les crèches ou les centres de loisirs, alors même qu'est encouragé sur l'ensemble du territoire le développement des services aux personnes. Par ailleurs, les caisses redoutent la diminution du nombre des postes par le non-remplacement des départs à la retraite, ce qui ne leur permettrait pas de conserver la qualité de service pour laquelle, comme l'a fait la CAF de Haute-Loire, elles ont engagé une dynamique de qualité. Aussi serait-il heureux de connaître ses orientations choisies dans ce domaine pour répondre à ces légitimes préoccupations et désire-t-il connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de vous préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. En outre, la convention permettra au réseau des caisses d'allocations familiales d'offrir un service de qualité aux familles allocataires en facilitant l'accès aux droits, en améliorant l'accueil et les délais de réponse. 2 100 personnes seront recrutées sur la période 2005-2008. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la seconde quinzaine du mois de juillet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68664

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6416

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7743